



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

QUE, lors d'une séance du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue le mardi 2 juin 2015, à 19 h, au parc Arthur-Therrien, situé au 3750, boulevard Gaétan-Laberge, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure pour le bâtiment portant l'adresse 4330, boulevard Champlain, de façon à :

- Permettre de déroger à l'obligation de construire un puisard et d'aménager un talus dans un dégagement d'une largeur de 3 m pour une aire de stationnement de plus de 200 m², tel que l'exige l'article 99 du *Règlement de zonage 1700*.

Lors de cette séance du mardi 2 juin 2015 à 19 h, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 14 mai 2015

Caroline Fisette, OMA
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire d'arrondissement